



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-90468>

Département(s) de publication : **48**

Annonce n° **24-90468**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CDG de la FPT 48

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : MARCHÉ DES ASSURANCES DES RISQUES DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SUIVANT UNE PROCÉDURE CONCURRENTIELLE AVEC NÉGOCIATION en application de l'article R.2124-3 4° du code de la commande publique

Description : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, représenté par son Président, procède à la présente consultation en vue de souscrire un contrat groupe pour la protection complémentaire santé des personnels territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics de la Lozère, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (encore en vigueur selon l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique) et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Le contrat d'assurance de groupe ainsi souscrit prendra effet le 1er janvier 2025. La souscription du présent contrat intervient dans le cadre de la mise en place d'un accord collectif local conforme aux textes en vigueur. L'adhésion des collectivités ou établissements publics reste facultative. 2 lots comportant chacun 3 niveaux de garanties tels que prévus par l'accord seront proposés : - 1 lot N°1 à adhésion facultative - 1 lot N°2 à adhésion obligatoire En cas de choix par la collectivité ou l'établissement du régime à adhésion obligatoire, les agents seront l'obligation de souscrire le contrat proposé. Les collectivités ayant fait le choix de souscrire à l'un ou l'autre des contrats seront engagés dans une convention de d'accompagnement avec le CDG, relative à la mise en place et au pilotage du contrat pendant la durée du marché. Une contribution sera appelée à cet effet auprès de l'employeur.

Identifiant de la procédure : bb7efa8f-2e2b-4cd7-a9a6-3c1a608011c1

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Lot N°1 à adhésion facultative

Description : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, représenté par son Président, procède à la présente consultation en vue de souscrire un contrat groupe pour la protection complémentaire santé des personnels territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics de la Lozère, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (encore en vigueur selon l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique) et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Le contrat d'assurance de groupe ainsi souscrit prendra effet le 1er janvier 2025. La souscription du présent contrat intervient dans le cadre de la mise en place d'un accord collectif local conforme aux textes en vigueur. L'adhésion des collectivités ou établissements publics reste facultative. 2 lots comportant chacun 3 niveaux de garanties tels que prévus par l'accord seront proposés : - 1 lot N°1 à adhésion facultative - 1 lot N°2 à adhésion obligatoire En cas de choix par la collectivité ou l'établissement du régime à adhésion obligatoire, les agents seront l'obligation de souscrire le contrat proposé. Les collectivités ayant fait le choix de souscrire à l'un ou l'autre des contrats seront engagés dans une convention de d'accompagnement avec le CDG, relative à la mise en place et au pilotage du contrat pendant la durée du marché. Une contribution sera appelée à cet effet auprès de l'employeur.

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Conformité des garanties prévues par le cahier des charges

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Tarif

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Efficience technique et de gestion du candidat

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://webmarche.adullact.org/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://webmarche.adullact.org/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : CDG de la FPT 48

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Lot N°2 à adhésion obligatoire

Description : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, représenté par son Président, procède à la présente consultation en vue de souscrire un contrat groupe

pour la protection complémentaire santé des personnels territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics de la Lozère, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (encore en vigueur selon l'article 8 de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique) et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986. Le contrat d'assurance de groupe ainsi souscrit prendra effet le 1er janvier 2025. La souscription du présent contrat intervient dans le cadre de la mise en place d'un accord collectif local conforme aux textes en vigueur. L'adhésion des collectivités ou établissements publics reste facultative. 2 lots comportant chacun 3 niveaux de garanties tels que prévus par l'accord seront proposés : - 1 lot N°1 à adhésion facultative - 1 lot N°2 à adhésion obligatoire En cas de choix par la collectivité ou l'établissement du régime à adhésion obligatoire, les agents seront l'obligation de souscrire le contrat proposé. Les collectivités ayant fait le choix de souscrire à l'un ou l'autre des contrats seront engagés dans une convention de d'accompagnement avec le CDG, relative à la mise en place et au pilotage du contrat pendant la durée du marché. Une contribution sera appelée à cet effet auprès de l'employeur.

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 66512000 Services d'assurances accidents et maladie

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Conformité des garanties prévues par le cahier des charges

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Tarif

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Efficience technique et de gestion du candidat

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://webmarche.adullact.org/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://webmarche.adullact.org/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : CDG de la FPT 48

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CDG de la FPT 48

Numéro d'enregistrement : 28480002600023

Adresse postale : Service Marchés Publics 11 Boulevard des Capucins

Ville : Mende

Code postal : 48000

Pays : France

Adresse électronique : l.salvat@cdg48.fr

Téléphone : 0466653003

Profil de l'acheteur : <https://webmarche.adullact.org/>

Autres points de contact :

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 37c73984-2431-429d-8d15-3d5a5d7f6667 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 31/07/2024 à 15:02

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/07/2024